

2021 - 2022

Guide de la rentrée



EPTINAY

-SUR-SEINE



Sommaire

01

Inscription Scolaire

- P.5** En maternelle
En élémentaire

02

Horaires

- P.7** Scolaires
Périscolaires

03

Cité éducative

- P.9** Le label

04

Pendant l'école

- P.11** L'école numérique
- P.12** Les activités pendant le temps scolaire
- P.14** La pause de midi

05

Avant et après l'école

- P.17** L'accueil du matin et du soir
Le Conseil Municipal des Enfants
- P.18** Les « plus » pédagogiques
- P.20** Les centres de loisirs
- P.24** Les « Animations Tous Azimuts »
- P.25** Les centres de vacances
- P.28** Les activités culturelles

06

Informations pratiques

- P.31** La Caisse des écoles
Le calcul du quotient familial
- P.32** Les modalités de facturation
Les tarifs des prestations
pour l'année scolaire 2021/2022
- P.34** La liste des écoles d'Épinay-sur-Seine
- P.35** Le calendrier des vacances
scolaires 2021/2022

Édito



Hervé Chevreau

Maire d'Épinay-sur-Seine
Vice-président de Plaine Commune



Daniel Le Dansis

Adjoint au Maire
délégué à l'Éducation

Pour la deuxième année consécutive, la rentrée scolaire se prépare différemment mais la Municipalité met tout en œuvre pour que les 7 000 écoliers spinassiens retrouvent les bancs de l'école dans les meilleures conditions. Nous avons démontré, au cours de ces 18 derniers mois, notre capacité à nous adapter, en temps réel, aux évolutions des conditions sanitaires afin d'assurer la sécurité de chacun. Nous continuerons, dans les mois à venir, à être réactifs s'il le faut, afin de garantir une qualité d'enseignement optimale.

Accompagner de la meilleure façon possible nos élèves sur le chemin de la réussite et réduire ainsi le risque d'accroissement des inégalités, reste au cœur de nos priorités. C'est dans cet esprit que nous nous sommes inscrits dans la démarche de labellisation de " Cité éducative " que nous venons d'obtenir. Ce dispositif a pour ambition de renforcer la prise en charge des jeunes avant, pendant et après le temps scolaire. Ses objectifs ? Favoriser la réussite à l'école en intensifiant la coopération avec les parents, promouvoir la continuité éducative, lutter contre les ruptures de parcours, renforcer l'école inclusive et mieux accompagner les enfants porteurs de handicap.

Autre axe fort de cette rentrée, la poursuite du renouvellement informatique pour que notre Ville offre le meilleur des nouvelles technologies. Durant l'été, 28 Écrans Numériques Interactifs ont été installés dans deux écoles en remplacement des anciens Tableaux Numériques Interactifs. Un déploiement qui se poursuivra en 2022.

Enfin, la préservation du cadre de vie de nos enfants est primordiale. Un programme de réhabilitation des cours d'école avec des espaces ombragés a été entamé. Après quatre premiers chantiers menés à bien, c'est au tour de l'école Romain Rolland de disposer d'une cour végétalisée.

Nous souhaitons une belle rentrée et une excellente année scolaire à tous les enfants spinassiens.

01

Inscription scolaire

P.5 En maternelle
En élémentaire

EN MATERNELLE

La scolarisation des enfants âgés de 3 à 6 ans est obligatoire toute la journée. Ainsi, vous devrez ramener vos enfants à l'école après la sieste, entre 14 h 50 et 15 h selon les écoles. L'enseignement reprenant de 15 h à 16 h 30.

L'affectation de votre enfant à une école se fait en fonction de votre adresse et de la capacité d'accueil de l'établissement. En ce qui concerne les dates d'inscription, elles vous sont communiquées par voie d'affichage, dans le magazine municipal ainsi que sur le site de la Ville (www.epinay-sur-seine.fr) dès le mois de janvier.

EN ÉLÉMENTAIRE



À l'issue de la grande section de maternelle, effectuée dans une école de la Ville, l'inscription de l'enfant à l'école élémentaire se fait automatiquement.

Les inscriptions en maternelle et/ou en élémentaire doivent être effectuées par les parents sur le Portail famille : **www.famille.epinay-sur-seine.fr**
En cas d'impossibilité à se connecter, le service Écoles et loisirs pourra vous recevoir sur rendez-vous (contact en bas de page).

PIÈCES À FOURNIR

- **Livret de famille**
ou acte de naissance
- **Justificatif de domicile** de moins de trois mois (quittance de loyer, taxe foncière...)
- **L'attestation CAF**
- **Carnet de santé** avec les vaccins obligatoires à jour
- **Dans le cas d'un hébergement**, il faut présenter :
 - hébergeant : attestation sur l'honneur, pièce d'identité mentionnant l'adresse actuelle, justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
 - hébergé : document émanant d'une administration ou d'un employeur mentionnant l'adresse de l'hébergeant.

En cas de pièces manquantes, le service Écoles et loisirs ne pourra pas procéder à l'inscription.

Service Écoles et loisirs

📍 1 rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30

Mairie annexe d'Orgemont

📍 Place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

02

Horaires

P.7 Scolaires
Périscolaires

HORAIRES SCOLAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

HORAIRES PÉRISCOLAIRES

- **L'accueil du matin** en maternelle et en élémentaire
De 7 h 30 à 8 h 20
- **L'accueil du soir** en maternelle
De 16 h 30 à 19 h - Départ possible à partir de 17 h
- **L'étude dirigée** en élémentaire
De 16 h 30 à 18 h
- **L'animation après l'étude** en élémentaire
De 18 h à 19 h
- **L'École Municipale du Sport**
De 16 h 30 à 19 h

- **L'accompagnement à la scolarité dans les centres socioculturels**
De 16 h 30 à 18 h 30
- **Le Conservatoire de Musique et de Danse**
De 17 h à 21 h 30
Le mercredi de 9 h à 21 h 30
Le samedi de 9 h à 14 h

Attention Les accueils périscolaires se déroulent à partir de 7 h 30 avant la classe et jusqu'à 19 h après la classe (*lire p. 20*).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 8 h 20	Centres de loisirs				
8 h 30 11 h 30	Classe		Centres de loisirs ou EMS ou autre activité associative ou dans les centres socioculturels	Classe	
11 h 30 13 h 30	Pause déjeuner			Pause déjeuner	
13 h 30 16 h 30	Classe			Classe	
16 h 30* 18 h	* Possibilité d'étude dirigée en élémentaire			* Possibilité d'étude dirigée en élémentaire	
18 h 19 h	- Centres de loisirs maternels - Études dirigées et animations après l'étude ou EMS			- Centres de loisirs maternels - Études dirigées et animations après l'étude ou EMS	

03

Cité éducative

P.9 Le label

LABELLISÉE !

En août 2021, la Ville d'Épinay-sur-Seine a été labellisée " cité éducative ". Ce dispositif, qui se déploie sur l'ensemble du territoire national, a pour ambition de **renforcer l'alliance entre tous les acteurs de la communauté éducative** (enseignants, animateurs, parents, associations...) **afin de favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.**

Les actions proposées, qui peuvent s'inscrire pendant ou hors du temps scolaire, se déclinent autour de trois grands axes définis par l'État :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

À Épinay-sur-Seine, en cohérence avec les priorités identifiées sur le territoire, la Ville et ses partenaires souhaitent mettre l'accent sur :

- l'intégration et l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers, notamment en développant les prises en charge spécifiques (orthophonie, psychomotricité...) ;
- la lutte contre le décrochage scolaire ;
- la prévention des conduites à risques chez les adolescents ;
- le développement des compétences en matière numérique.

Les premières actions seront mises en œuvre dès la rentrée scolaire.



04

Pendant l'école

P.11 L'école numérique

P.12 Les activités pendant
le temps scolaire

P.14 La pause de midi

L'ÉCOLE NUMÉRIQUE

Après avoir équipé plus de 220 classes élémentaires en Tableaux Numériques Interactifs (TNI), la Ville d'Épinay-sur-Seine a engagé pendant l'été 2021 une nouvelle phase de modernisation avec l'installation dans les écoles Alexandre Dumas et Georges Martin de 28 **Écrans Numériques Interactifs (ENI)** en remplacement des TNI.

L'ENI est un dispositif complet qui ne nécessite ni vidéo-projecteur, ni ordinateur supplémentaire puisque ce dernier est intégré à l'écran. Plus intuitif, plus flexible, il offre également une meilleure qualité d'image.

En 2022, les écoles Anatole-France et des Écondeaux en seront à leur tour équipées.

Ces nouveaux outils développent la pédagogie adaptée à l'ère du XXI^e siècle et visent à favoriser la réussite de tous les écoliers.



LES ACTIVITÉS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

Pendant le temps scolaire, la Ville d'Épinay-sur-Seine propose aux enseignants, en partenariat avec l'Éducation nationale, différentes activités : sensibilisation à l'environnement, animations culturelles, classes de découverte...

Les arts visuels

Ces projets artistiques et culturels, accompagnés par des artistes professionnels, proposent aux élèves de découvrir un univers artistique et de développer leur créativité.

Renseignements au 01 49 71 98 39

Le cinéma

Cité des industries du cinéma, Épinay-sur-Seine éveille le jeune public au 7^e art en organisant toute l'année des séances scolaires pour les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les collèges et les lycées.

Renseignements au 01 49 71 98 39

Le théâtre et la danse

La Maison du Théâtre et de la Danse propose gratuitement, tout au long de l'année, de la petite section de maternelle au CM2, des ateliers de théâtre et de danse dirigés par des artistes. Des parcours culturels sont également proposés aux collèges et aux lycées.

Renseignements au 01 48 26 45 00





La lecture

Les médiathèques organisent toute l'année des manifestations en partenariat avec les écoles : des visites-découvertes autour de la lecture, des ateliers ludiques ou thématiques autour d'une exposition ou d'un projet, des rencontres avec des auteurs ou des illustrateurs, des projections de films, des spectacles de contes (Festival Histoires communes), des ateliers numériques...

Médiathèques :

- **Colette** : 49 rue de Paris ☎ 01 71 86 35 00
- **Jules Vallès** : 75 avenue de la Marne ☎ 01 71 86 38 91
- **Albert Camus** : 11 rue Félix Merlin ☎ 01 71 86 36 40

La sensibilisation à la musique et à la danse

Les professeurs du Conservatoire de Musique et de Danse participent à l'enrichissement de l'univers pédagogique des enfants de la grande section de maternelle au CM2. Les élèves du collège Jean Vigo peuvent intégrer la classe option «orchestre» et les lycéens préparer l'option «musique au Bac».

Renseignements au 01 48 26 89 52

Les classes de découverte

Financées par la Ville avec une participation des familles, calculée sur la base du quotient familial (*lire p. 27*), les classes de découverte se déroulent :

- soit à Meyronnes (Alpes-de-Haute-Provence) en classe de neige,
- soit à Pleubian (Côtes-d'Armor) en classe de mer,
- soit à Presles (Val-d'Oise) en classe nature.

Renseignements au 01 49 71 99 30



LA PAUSE DE MIDI

La restauration scolaire

La santé des enfants et leur alimentation sont primordiales. C'est pourquoi la Ville d'Épinay-sur-Seine choisit avec le plus grand soin ses fournisseurs et utilise des techniques de pointe en matière alimentaire. Les plats sont préparés dans nos cuisines, titulaires d'un agrément européen décerné par la DDPP (Direction Départementale de la Protection de la Population) dans le respect des règles d'hygiène.

En 2019, la Cuisine Centrale a consacré **40% de sa dépense alimentaire scolaire aux produits bio et 50% aux produits durables** (produits labellisés respectueux de l'environnement). L'objectif d'ici 2026 est de proposer des repas 100% bio et de privilégier les circuits-courts et locaux.

Enfin, la **réduction du gaspillage alimentaire** reste un objectif majeur. Des sensibilisations sont menées dans les écoles. Pour la deuxième année consécutive, la Ville met en place la collecte des déchets alimentaires pour les valoriser.





En cas d'allergies alimentaires

Les parents ou responsables légaux de l'enfant doivent obligatoirement s'adresser au médecin scolaire qui établira un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**. En accord avec les justificatifs et certificats médicaux initiaux délivrés par un allergologue, un protocole sera mis en place pour préciser les médications, contre-indications, précautions et préconisations pour l'accueil des enfants concernés. Les PAI sont valables un an. Les familles doivent donc renouveler leur demande auprès du médecin scolaire au moins un mois avant la fin du PAI.

En cas de suspicion, un repas spécifique sera servi sauf avis contraire des parents sur attestation de désistement.

Les animations

Chaque midi, avant ou après le déjeuner, les écoliers qui mangent à la cantine se voient proposer **différentes activités** par des animateurs. Jeux de société, animations de plein air, spectacles... leur permettent de se détendre. De plus, toute l'année, des **actions de sensibilisation** sont organisées par la Cuisine centrale pour initier vos enfants, dès le plus jeune âge, à la notion d'équilibre alimentaire. Ainsi par exemple, une semaine par an, l'initiative « Cinq jours du goût » éveille leurs papilles en privilégiant les produits bio.

Enfin, à la demande des enseignants, la visite de la Cuisine centrale de la Ville est possible pour permettre aux classes de découvrir les coulisses de la restauration.



05

Avant et après l'école

P.17 L'accueil du matin
et du soir

Le Conseil Municipal
des Enfants

P.18 Les « plus » pédagogiques

P.20 Les centres de loisirs

P.24 Les « Animations
Tous Azimuts »

Les centres de vacances

P.25 Les activités sportives

P.28 Les activités culturelles

L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Afin d'aider les parents à concilier leur vie professionnelle et leur vie de famille, la Ville accueille les enfants dans les centres de loisirs avant et après l'école. Ce service est disponible le matin de 7 h 30 à 8 h 20 et le soir de 16 h 30 à 19 h en maternelle et de 18 h à 19 h en élémentaire. Réservé aux enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire, il propose de nombreuses activités ludiques et éducatives. L'inscription préalable auprès du service Écoles et loisirs ou sur le Portail famille (www.famille.epinay-sur-seine.fr) est obligatoire.

Horaires des centres de loisirs

• Maternels :

De 7 h 30 à 8 h 20 le matin

De 16 h 30 à 19 h le soir

• Élémentaires :

De 7 h 30 à 8 h 20 le matin

De 18 h à 19 h le soir (après l'étude)

Service Écoles et loisirs

• Mairie annexe

1 rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30

• Mairie annexe d'Orgemont

place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Il rassemble **64 élus, élèves de CM1 et CM2**. Leur rôle : créer, développer et mettre en œuvre des projets. Porte-parole des écoliers spinassiens, les membres du CME sont élus en début d'année scolaire, suite à une campagne électorale. Lors des réunions, qui ont lieu un mercredi sur deux à l'école Georges Martin, les enfants réalisent trois projets par an sur différents thèmes. Accompagnés d'une coordinatrice et de trois animateurs, les jeunes élus volontaires peuvent désormais poursuivre leur mandat en 6^e et en 5^e.



Conseil Municipal des Enfants

3 rue Mulot ☎ 01 49 71 98 90

LES « PLUS » PÉDAGOGIQUES



Pour permettre aux familles de ne payer que le service utilisé et donc de faire des économies, la facturation de l'étude et l'animation après étude en élémentaire se fait à l'unité et non plus au forfait (voir pages 22-23).

L'étude dirigée

Après la classe, de 16 h 30 à 18 h, des enseignants dispensent l'étude dirigée dans chaque école élémentaire. Les élèves peuvent ainsi commencer leur travail scolaire en se concentrant sur les leçons incomprises.

Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe
1 rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30
- Mairie annexe d'Orgemont
place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

L'animation après l'étude

Ouverte de 18 h à 19 h, elle est uniquement réservée aux enfants des écoles élémentaires inscrits à l'étude dirigée. L'inscription préalable auprès du service Écoles et loisirs ou sur le Portail famille (www.famille.epinay-sur-seine.fr) est obligatoire.

L'accompagnement à la scolarité

Il est envisageable, en complément des actions menées par l'école et la famille, pour les élèves des écoles élémentaires et des collèges rencontrant des difficultés scolaires, de concentration ou ne disposant pas d'espace suffisant à la maison pour faire leurs devoirs. Les centres socioculturels accueillent les enfants inscrits, sur proposition de leur enseignant, par petits groupes de 12, quatre heures par semaine.

- **Centre socioculturel Félix Merlin**
67 rue Félix Merlin ☎ 01 48 41 96 39
- **Annexe du centre socioculturel Félix Merlin**
28 route d'Argenteuil ☎ 01 48 41 26 03
- **Centre socioculturel des Écondeaux**
4 avenue Léon Blum ☎ 01 48 26 50 11
- **Centre socioculturel Maison du Centre MC²**
35 rue de Paris ☎ 01 49 71 99 15
- **Espace Nelson Mandela**
64 avenue de la Marne ☎ 01 49 71 99 35

La Réussite éducative

Votre enfant est âgé de 2 à 16 ans et vous rencontrez des difficultés ? L'équipe du Programme de Réussite éducative (un coordinateur, une assistante sociale, un éducateur spécialisé et une psychologue) peut vous épauler en tant que parents et vous aider à mettre en place des réponses adaptées dans plusieurs domaines (relations familiales, scolarité, santé...). Sur la base d'un diagnostic établi par l'équipe pluridisciplinaire de la Réussite éducative, ce dispositif pourra permettre un accompagnement individualisé en fonction des problématiques rencontrées par les familles en lien avec les professionnels de l'Éducation nationale et du secteur médicosocial.

Les stages de révisions

À chaque période de vacances scolaires (hormis celles de Noël), la Ville propose un stage gratuit de révisions ouvert à tous les élèves du CP au CM2 sur inscription sans condition de niveau. Encadrés par des enseignants volontaires et regroupés par niveau (CP/CE1, CE1/CE2, CM1/CM2), les jeunes Spinassiens peuvent réviser ou approfondir leurs connaissances en français et en mathématiques, apprendre à mieux s'organiser et acquérir plus d'autonomie.

Renseignements et inscriptions sur le Portail famille (www.famille.epinay-sur-seine.fr) ou au service Écoles et loisirs.

Service Réussite éducative 1 rue Mulot ☎ 01 49 71 98 68 ou 01 49 71 99 30



LES CENTRES DE LOISIRS

Les centres de loisirs remplissent deux missions : assurer aux familles la garde de leurs enfants et contribuer à leur socialisation et à leur épanouissement. Des projets pédagogiques et des activités sont mis en place par les équipes d'animateurs, en fonction de l'âge et des besoins de chaque enfant.

Les centres de loisirs maternels

Accueil :

Ils accueillent les enfants âgés de 2 ans

et demi à 6 ans :

- de 7 h 30 à 8 h 20 le matin avant l'école ;

- de 16 h 30 à 19 h le soir après l'école ;

- le mercredi :

- de 7 h 30 à 19 h toute la journée ;

- de 7 h 30 à 13 h 30 le matin avec repas ;

- de 12 h à 19 h l'après-midi avec repas.

Le mercredi, les enfants doivent être déposés entre 7 h 30 et 9 h. Le soir, ils doivent être récupérés entre 17 h et 19 h.

- de 7 h 30 à 19 h pendant les vacances scolaires.

Les mercredis et les vacances scolaires :

La journée est ponctuée par le déjeuner, la sieste ainsi que le goûter (sur place).

Au programme : des activités manuelles (peinture, dessin...), de découverte (sorties, cinéma, camping, pique-nique...), d'expression (chant, danse...), sportives et de plein air.

Durant les vacances scolaires, des regroupements sont organisés par quartier.



Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe

1 rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30

- Mairie annexe d'Orgemont

place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

Toutes les journées ou demi-journées en centre de loisirs doivent faire l'objet d'une

Les centres de loisirs élémentaires

Accueil :

Ils accueillent les enfants âgés de 6 à 16 ans :

- le mercredi :
 - de 7 h 30 à 19 h toute la journée ;
 - de 7 h 30 à 12 h sans repas ;
 - de 7 h 30 à 13 h 30 le matin avec repas ;
 - de 12 h à 19 h l'après-midi avec repas ;
 - de 13 h 30 à 19 h sans repas.
- de 7 h 30 à 19 h pendant les vacances scolaires.

Les enfants inscrits peuvent fréquenter l'École Municipale du Sport (EMS) le mercredi matin et les centres de loisirs l'après-midi ou le contraire (les repas sont pris en centre de loisirs). Les élèves des écoles Jean Jaurès, Lacépède et Jean-Jacques Rousseau fréquentant l'EMS l'après-midi, peuvent être ramenés au centre de loisirs.

Trajets en car :

De l'école Victor Hugo → au centre de loisirs Jean-Jacques Rousseau.

De l'école Pasteur → au centre de loisirs Jean Jaurès.



De nombreuses activités sont proposées : sports (piscine, sports collectifs, patinoire...), ateliers (mini-ferme, jardinage...), activités manuelles (peinture, sculpture...) et d'expression (danse, théâtre, expression corporelle...), loisirs de plein air (jeux en forêt, balade à vélo...) et sorties (musées, bases de loisirs, théâtre...).

Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe
1 rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30
- Mairie annexe d'Orgemont
place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

Centres de loisirs	Adresses d'accueil	Accueil	Départ
Jean-Jacques Rousseau ☎ 01 48 41 33 33	square de Cherbourg	7 h 30 à 9 h	17 h 30 à 19 h
	École Victor Hugo rue Victor Hugo	8 h à 8 h 45	17 h 30 à 17 h 45
Jean Jaurès ☎ 01 48 26 85 18	École Jean Jaurès 11, rue de la Justice	7 h 30 à 9 h	17 h 30 à 19 h
	École Pasteur av. de la République	8 h à 8 h 45	17 h 30 à 17 h 45
Lacépède ☎ 01 48 21 75 74	École Lacépède 5, rue de la Chevrette	7 h 30 à 9 h	17 h 30 à 19 h

réservation sur le portail famille www.famille.epinay-sur-seine.fr (voir pages 22-23)

Centres de loisirs : réservation obligatoire !

Mode d'emploi

La fréquentation des centres de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires se fait via une réservation sur le portail famille (www.epinay-sur-seine.fr / démarches en ligne) que ce soit depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Pour les parents qui n'ont accès à aucun de ces moyens, il reste la possibilité de prendre un rendez-vous téléphonique au service École et loisirs pour un accueil à la Mairie annexe (1 rue Mulot) ou à la mairie annexe d'Orgemont (place d'Oberursel).



• Le mercredi

Pour chaque mercredi la réservation peut être effectuée jusqu'au dimanche soir précédent.

Exemple : mon enfant fréquente le centre de loisirs mercredi 15 septembre, je dois l'inscrire avant le dimanche 12 septembre minuit.

• Les vacances scolaires

Cette inscription devra se faire :

- entre le 1^{er}/09 et le 10/10 pour les vacances de la Toussaint
- entre le 1^{er}/11 et le 5/12 pour les vacances de Noël
- entre le 3/01 et le 06/02 pour les vacances d'hiver
- entre le 7/03 et le 10/04 pour les vacances de printemps
- entre le 16/05 et le 19/06 pour les vacances d'été

Attention

- Si vous n'effectuez pas cette réservation désormais obligatoire, vous devrez vous acquitter d'une pénalité de 5 € par jour et par enfant.
- Toute réservation, que votre enfant soit présent ou pas, sera facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical.

Facturation des études dirigées et des animations après études

Pour permettre aux familles de faire des économies, la facturation se fait en fonction de la présence réelle de l'enfant. La tarification est journalière.

QUOTIENT FAMILIAL DE RESSOURCES	CODE TARIF	ÉTUDES DIRIGÉES (Tarif Journalier)	ANIMATIONS APRÈS ÉTUDES (Tarif Journalier)
0 à 229 €	QF 1	1,34 €	2,56 €
230 à 339 €	QF 2	1,44 €	2,75 €
340 à 439 €	QF 3	1,57 €	2,89 €
440 à 544 €	QF 4	1,66 €	3,02 €
545 à 654 €	QF 5	1,79 €	3,23 €
655 à 804 €	QF 6	1,92€	3,45 €
805 à 999 €	QF 7	2,05 €	3,63 €
1000 à 1244 €	QF 8	2,24 €	3,87 €
1245 à 1579 €	QF 9	2,37 €	4,07 €
1580 et plus	QF 10	2,53 €	4,46 €
Hors commune travaillant à Épinay-sur-Seine		2,53€	4,46 €
Hors commune		2,88 €	5,06 €

- Pour toutes vos inscriptions, pensez au Portail famille !**

 - des inscriptions 7j/7, 24h/24 sans se déplacer ;
 - une meilleure gestion des besoins pour les repas afin d'éviter le gaspillage ;
 - une meilleure anticipation du nombre d'animateurs nécessaires pour accueillir au mieux tous les enfants.

LES « ANIMATIONS TOUT AZIMUTS »

Tous les après-midi, le mercredi et pendant les vacances scolaires, les jeunes âgés de 6 à 14 ans sont accueillis au sein des centres socioculturels (excepté à la Maison du centre MC²). Les activités proposées sont complémentaires aux dispositifs d'accompagnement à la scolarité et d'animation collective pour les familles. Ponctuellement, et en fonction de chaque centre, l'accueil peut s'effectuer sur une journée entière durant les vacances. Afin de compléter cet accueil, des stages et des séjours de courte durée à l'extérieur des centres sont organisés. Un temps d'accueil journalier est également réservé aux parents pour rencontrer l'équipe d'animation.

Les projets pédagogiques

sont articulés autour :

- d'activités ludiques et sportives,
- de sorties et mini-séjours,
- d'ateliers d'éveil aux activités artistiques et scientifiques,
- de rencontres avec les parents.

Renseignements auprès du centre socioculturel de votre quartier (*lire p. 16*)



LES CENTRES DE VACANCES

Trois types de séjours sont proposés par la Ville pour les enfants âgés de 4 à 17 ans :

- les séjours en centres de vacances à la campagne, à la mer ou à la montagne (Le Pradet, Pleubian, Meyrannes...), proposant des animations et des activités variées : voile, natation, excursions, kayak, catamaran, vélo, équitation...
- les séjours UCPA permettant aux 15/17 ans de choisir parmi une dizaine de destinations à la mer et à la montagne
- les séjours pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans proposés par la direction de la Jeunesse.

Renseignements au 01 49 71 99 30

LES ACTIVITÉS SPORTIVES

L'École Municipale du Sport

Elle accueille les enfants inscrits en école élémentaire quatre demi-journées par semaine :

- le lundi et le vendredi de 16 h 30 à 19 h,
- le mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Nouveauté en cette rentrée, l'École Municipale du Sport propose des formules personnalisées en fonction de l'âge des enfants : l'EMS **Premiers Pas** pour les élèves de CP et CE1 et l'EMS **Dynamique** pour les élèves du CE2 au CM2.

L'EMS Premiers Pas (CP/CE1)

Les enfants découvrent au fil de l'année plusieurs familles d'activités physiques (athlétiques, gymniques, artistiques, de coopération et d'opposition, de combat) qui leur permettent de développer leur motricité et leurs savoir-faire.

Afin de minimiser les déplacements et d'augmenter ainsi le temps d'activité, les enfants pratiquent dans les structures de leur quartier.

L'EMS Dynamique (CE2/CM1/CM2)

Les enfants pratiquent chaque trimestre le sport de leur choix parmi les propositions suivantes :

- athlétisme (sauts, courses, lancers),
- boxe française,
- danse (modern jazz),
- échecs,
- escrime,



- football,
- gymnastique (sol, poutre, barres, trampoline),
- judo,
- karaté,
- sports de raquette (tennis, tennis de table, badminton),
- natation (brasse, crawl, dos, sports collectifs),
- rollers,
- sports collectifs (basket-ball, handball, hockey, ultimate),
- taekwondo,
- VTT.

Rentrée de l'EMS :

lundi 13 septembre 2021.

Inscriptions via le Portail famille.

À noter : si votre enfant était inscrit en 2020/2021, l'inscription est reconduite automatiquement jusqu'au 31 décembre.

École Municipale du Sport

6 av. de Lattre-de-Tassigny ☎ 01 49 71 32 82

La section «sport adapté»

Pour les enfants qui fréquentent l'Institut Médico-Éducatif Chaptal (IME), l'École Municipale du Sport a mis en place la section «sport adapté». Son but est de faciliter l'accès des enfants handicapés aux activités en leur offrant un enseignement adapté en danse thérapie. Cette initiative permet aussi de favoriser la socialisation des enfants, notamment en les faisant se rencontrer.

École Municipale du Sport

6 av. de Lattre-de-Tassigny ☎ 01 49 71 32 82



Les associations sportives

De nombreuses activités physiques sont proposées par les associations sportives (Judo-Club d'Orgemont, Taekwondo-Club spinassien, Académie de Football d'Épinay-sur-Seine, Association de Gymnastique d'Orgemont...). Retrouvez-les dans le guide des sports 2021/2022.

Direction des sports

6 avenue de Lattre-de-Tassigny
☎ 01 49 71 34 40

Le Club Sportif Multisections d'Épinay-sur-Seine

De nombreuses activités physiques sont proposées aux jeunes Spinassiens par le Club Sportif Multisections d'Épinay-sur-Seine (CSME). Il y en a pour tous les goûts : arts martiaux, athlétisme, basket-ball, badminton, boxe française, cyclisme, échecs, escalade, escrime, gymnastique, muay thaï, natation, tennis, tir à l'arc, trampoline, volley-ball...

La cotisation pour chaque activité doit être réglée auprès de la section concernée.

CSME

6 avenue de Lattre-de-Tassigny
☎ 01 42 35 06 42
✉ info@csme.fr 🌐 www.csme.fr



Coups de pouce

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'État aident - sous conditions - les familles à financer les activités sportives des plus jeunes.

Destiné aux enfants de 3 à 15 ans, le Pass' Sports Loisirs est délivré par la CAF en fonction du quotient familial.

Délivré par l'État, le Pass' Sports est une aide de 50 euros réservée aux enfants de 6 à 17 ans révolus, bénéficiant soit de l'allocation de rentrée scolaire, soit de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, soit de l'allocation aux adultes handicapés

Service Écoles et loisirs

- Mairie annexe
1 rue Mulot ☎ 01 49 71 99 30
- Mairie annexe d'Orgemont
place d'Oberursel ☎ 01 49 71 99 12

LES ACTIVITÉS CULTURELLES



Le Conservatoire de Musique et de Danse

Le Conservatoire est une école d'enseignement en musique et en danse qui exerce sa mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par le Ministère de la Culture. Des classes d'éveil interdisciplinaire accueillent les plus jeunes dès l'âge de 4 ans. Des cours de musique, collectif et individuel, ainsi que des cours de danse classique, contemporaine et modern jazz sont dispensés à partir de 6 ans. Des ateliers de Musique Assistée par Ordinateur (MAO), de jazz, de chant et de danse, ouverts à tous, sont également proposés.

Conservatoire de Musique et de Danse

79 avenue Jean Jaurès ☎ 01 48 26 89 52

✉ conservatoire@epinay-sur-seine.fr

Inscriptions sur le Portail famille

(www.famille.epinay-sur-seine.fr) ou
au secrétariat ouvert du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le service Archives, Patrimoine et Tourisme

Il organise des visites guidées et ludiques dans la ville et accompagne les classes qui ont un projet historique et/ou patrimonial.

Service Archives, Patrimoine et Tourisme

1 rue Mulot ☎ 01 49 71 98 18 / 01 49 71 98 19

✉ laurie.coppin@epinay-sur-seine.fr /
sandra.ollin@epinay-sur-seine.fr

Le centre socioculturel Les Écondeaux

Atelier arts plastiques :

- 4/5 ans : mardi de 17 h à 18 h
- 6/9 ans : jeudi de 17 h à 18 h
- 10/12 ans : vendredi de 17 h à 18 h 30
- 13/17 ans : mardi de 18 h à 19 h 30

Atelier théâtre :

- CM1/CM2 : mercredi de 14 h 30 à 16 h
- Collégiens : samedi de 14 h 30 à 16 h 30

Centre socioculturel Les Écondeaux

4 avenue Léon Blum ☎ 01 48 26 50 11

✉ csc.econdeaux@epinay-sur-seine.fr

La Maison du Théâtre et de la Danse

Afin de réveiller l'artiste qui sommeille en chacun de vos enfants, des ateliers de pratique artistique sont proposés tous les mercredis et jeudis (hors vacances scolaires) à la Maison du Théâtre et de la Danse (MTD) :

- **danse contemporaine** pour les 4/6, 6/8 et 8/11 ans,
- **théâtre** pour les 4/6, 6/8, 8/11, 12/15, 16/20 ans et adultes,
- **théâtre-clown** pour les 5/8 et 9/12 ans,
- **danse hip-hop** pour les 12/15 ans.

En juin, pendant les Renc'arts, petits et grands présentent leurs créations dans des conditions professionnelles. Des moments forts en échange et en partage.

Les ateliers débiteront la semaine du 29 septembre 2021.

Les inscriptions auront lieu :

- samedi 11 septembre à l'Espace Lumière (pendant le Forum des associations),
- du mardi 14 au jeudi 16 septembre à la MTD, de 10 h 30 à 17 h 30 ou à la MTD, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

Maison du Théâtre et de la Danse

75-81 av. de la Marne ☎ 01 48 26 45 00

Le tarif est calculé en fonction de la durée de l'atelier hebdomadaire et du quotient familial.



06

Informations pratiques

P.31 La Caisse des écoles

Le calcul du quotient familial

P.32 Les modalités de facturation

Les tarifs des prestations pour l'année scolaire 2021/2022

P.34 La liste des écoles d'Épinay-sur-Seine

P.35 Le calendrier des vacances scolaires 2021/2022

LA CAISSE DES ÉCOLES

Établissement public communal, la Caisse des écoles permet aux enfants inscrits de participer aux activités proposées en fonction des ressources de leur famille.

Ses activités

La Caisse des écoles gère la restauration scolaire, l'étude dirigée, l'animation après l'étude, les centres de loisirs maternels et élémentaires, les centres de vacances, l'École Municipale du Sport et les classes de découverte. Les activités sont facturées aux familles spinassiennes en fonction de leurs ressources.



LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Au moment des inscriptions périscolaires ou aux activités culturelles, le service Écoles et loisirs, le Conservatoire de Musique et de Danse, la Maison du Théâtre et de la Danse ou le Pôle Musical d'Orgemont détermineront votre tranche de quotient familial sur la base de celui de la CAF et le montant que vous aurez à payer pour les activités choisies.

Pour cela, il vous faut transmettre les pièces justificatives suivantes selon votre situation :

Si vous percevez des allocations familiales :

- une attestation de paiement de la CAF du mois en cours ;
- le dernier bulletin de salaire de chaque parent ou indemnités de chômage, pension de retraite ou tout autre revenu perçu mensuellement.

Si vous ne percevez pas d'allocations familiales :

- le livret de famille ;
- l'avis d'imposition 2020 ou le bulletin de salaire de décembre 2019 de chaque parent ;
- le dernier bulletin de salaire de chaque parent ou indemnités de chômage, pension de retraite ou tout autre revenu perçu mensuellement ;
- en cas d'absence de justificatif, une évaluation de ressources financières établie par les services sociaux.

Ces pièces sont à transmettre :

- **via le Portail famille** (www.famille.epinay-sur-seine.fr) ;
- **En cas de connexion impossible, prendre rendez-vous auprès du service Écoles et loisirs** à la mairie annexe (1 rue Mulot) ou, à la mairie annexe d'Orgemont (place d'Oberursel) ou au 01 49 71 89 04.

LES MODALITÉS DE FACTURATION

Chaque fin de mois, une facture regroupe l'ensemble des prestations du mois pour tous les enfants d'une même famille. Elle est établie conformément aux tarifs fixés par délibération de la Caisse des écoles pour l'année scolaire en cours.

Les factures sont disponibles sur le Portail famille et adressées au domicile des parents à partir du 10 du mois suivant et sont à régler jusqu'au dernier jour du mois d'émission auprès du régisseur des activités périscolaires (service Écoles et loisirs : 1 rue Mulot - 93800 Épinay-sur-Seine).

Par exemple : la facture de septembre 2021, éditée le 10 octobre, sera à régler avant le 30 octobre 2021 ou prélevée le 6 novembre.

LES TARIFS DES PRESTATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

QUOTIENT FAMILIAL DE RESSOURCES	CODE TARIF	REPAS SCOLAIRE AVEC OU SANS ALLERGIE (Forf. journalier)	ÉTUDES DIRIGÉES (Tarif Journalier)	ANIMATIONS APRÈS ÉTUDE (Tarif Journalier)	CLE / CLM*	
					Matin (Forf.mensuel)	Mercredi Vacances (Tarif journalier)
0 à 229 €	1	1,28 €	1,34 €	2,56 €	10,24 €	4,08 €
230 à 339 €	2	1,90 €	1,44 €	2,75 €	10,50 €	5,53 €
340 à 439 €	3	2,56 €	1,57 €	2,89 €	10,75 €	6,93 €
440 à 544 €	4	3,20 €	1,66 €	3,02 €	11,01 €	8,28 €
545 à 654 €	5	3,50 €	1,79 €	3,23 €	11,27 €	9,15 €
655 à 804 €	6	3,86 €	1,92 €	3,45 €	11,52 €	10,40 €
805 à 999 €	7	4,10 €	2,05 €	3,63 €	11,78 €	11,27 €
1000 à 1244 €	8	4,35 €	2,24 €	3,87 €	12,03 €	12,36 €
1245 à 1579 €	9	4,61 €	2,37 €	4,07 €	12,29 €	13,39 €
1580 et plus	10	5,35 €	2,53 €	4,46 €	12,55 €	15,19 €
Hors commune travaillant à Épinay-sur-Seine		5,35 €	2,53 €	4,46 €	12,55 €	15,19 €
Hors commune		6,64 €	2,88 €	5,06 €	19,45 €	25,10 €
Présence occasionnelle						

Pénalités de retard pour les centres de loisirs maternels et élémentaires et l'École Municipale du Sport : 10 € par heure entamée

* Centre de loisirs élémentaire / Centre de loisirs maternel

** École Municipale du Sport

Cinq modes de paiement sont proposés aux familles :

- 1. en ligne via le Portail famille (www.famille.epinay-sur-seine.fr)
- 2. les espèces (300 € maximum par facture)
- 3. les chèques bancaires, à l'ordre du « Régisseur des activités périscolaires et séjours »
- 4. la carte bancaire (paiement sans contact jusqu'à 50€)
- 5. le prélèvement automatique

Il est également possible de régler les prestations des :

- centres de loisirs par Chèque Emploi Service Universel (CESU) ou par chèques-vacances (ANCV)
- centres de vacances par chèques-vacances (ANCV).

Pour les séjours en centres de vacances, les aides accordées aux familles par la Caisse d'Allocations Familiales (VACAF 93) viennent en déduction du prix.

CLE	CLM	EMS**
Mercredi 1/2 journée sans repas	Soir (Forf.mensuel)	(Forf.mensuel)
2,44 €	16,58 €	8,88 €
2,58 €	24,72 €	9,27 €
2,90 €	32,36 €	10,40 €
3,21 €	37,52 €	11,42 €
3,57 €	42,69 €	13,51 €
4,06 €	47,75 €	16,04 €
4,50 €	52,27 €	18,86 €
4,98 €	58,03 €	22,59 €
5,53 €	64,08 €	26,68 €
6,31 €	73,78 €	32,42 €
6,31 €	73,78 €	32,42 €
12,36 €	137,17 €	45,55 €
	8,19 €	



LA LISTE DES ÉCOLES D'ÉPINAY-SUR-SEINE

MATERNELLE	DIRECTION	ADRESSE	TÉLÉPHONE
A. Dumas	Stéphanie SERROUL	Rue de Dijon	01 48 41 70 75
A. France	Marie-Noëlle BOUCAUX	Rue de Strasbourg	01 48 41 49 93
Gros Buisson	Sébrine MORISSE	Rue d'Armentières	01 48 41 70 00
V. Hugo	Karine DURAND	17 rue Victor Hugo	01 48 41 77 02
J. Jaurès Nord	Ghania GHALI-SGHAIRI	13 rue de la Justice	01 48 26 86 70
J. Jaurès Sud	Thomas CARLIER	7 rue de la Justice	01 48 21 58 93
M. Jobert	Sophie SALLIO	142 av. de la République	01 55 99 02 07
Lacépède	Quentin COTTRET	3 rue de la Chevette	01 48 26 46 78
La Venelle	Pascale DE VILLENEUVE	5 chemin des Anciens Prés	01 58 34 90 50
Les Écondeaux	Évelyne SAVARD	2 rue des Saules	01 48 22 77 28
L. Pasteur	Lucille GONZALEZ	136 av. de la République	01 48 21 41 08
J. Renoir	Hélène LEMAITRE	3 rue du Maréchal Maison	01 49 71 42 44
R. Rolland	Jeannine NOYON	1 rue Romain Rolland	01 48 26 89 02
J.-J. Rousseau	Claire MUNOZ	Square de Cherbourg	01 48 41 70 10
V. Schœlcher	Pascale DE VILLENEUVE	98 av. de Lattre-de-Tassigny	01 41 68 16 76
ÉLÉMENTAIRE			
A. Dumas	Malika DJEDAÏ	57 rue Félix Merlin	01 49 71 79 33
A. France	Françoise TOLLEC	59 rue Félix Merlin	01 49 71 79 01
V. Hugo 1	Isabelle COURTOIS	17 rue Victor Hugo	01 48 41 52 10
V. Hugo 2	Christine DESMEULLES	17 rue Victor Hugo	01 48 41 61 70
J. Jaurès 1	Catherine TUFFERY-TOLLEC	9 rue de la Justice	01 49 71 89 29
J. Jaurès 2	Éric ROSSI	11, rue de la Justice	01 49 71 89 67
Lacépède 1	Didier GRAS	5 rue de la Chevette	01 48 26 83 30
Lacépède 2	Frédérique LAUTE	5 rue de la Chevette	01 48 26 45 98
Les Écondeaux	Cécile LOREL	6 rue des Saules	01 49 71 79 61
G. Martin	Hugues LE FLOCH	2 rue Mulot	01 49 71 98 15
L. Pasteur 1	Samia AZZOUZ	5 rue Pasteur	01 49 71 42 10
L. Pasteur 2	Nathalie OUARI	7 rue Pasteur	01 49 71 42 39
R. Rolland	Nabil BEN YEDDER	1 rue Romain Rolland	01 48 26 89 12
J.-J. Rousseau 1	Bruno TOSI	Square de Cherbourg	01 49 71 42 01
J.-J. Rousseau 2	Bruno PÉRICHON	Square de Cherbourg	01 49 71 42 36
PRIVÉE SOUS CONTRAT			
Sainte-Thérèse	Jocelyne LE BRIS	10 rue de la Chevette	01 48 26 87 38
SANTÉ SCOLAIRE			
Santé scolaire	École maternelle Anatole France	Rue de Strasbourg	01 48 41 93 02
INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE			
Circonscription d'Épinay-sur-Seine	Rémi GUYOT	48-50 avenue d'Enghien	01 41 68 20 46

LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2021/2022*

Rentrée scolaire

Jeudi 2 septembre 2021

Vacances de la Toussaint

Samedi 23 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021

Vacances de Noël

Samedi 18 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022

Vacances d'hiver

Samedi 19 février 2022 au lundi 7 mars 2022

Vacances de printemps

Samedi 23 avril 2022 au lundi 9 mai 2022

Début des vacances d'été

Jeudi 7 juillet 2022

* Le départ des vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.





Rédaction : Ville d'Épinay-sur-Seine

Photos : Ville d'Épinay-sur-Seine

Conception graphique : Luciole

Mise en page : B. Jouini

Impression : Imprimerie RAS - Août 2021

Service Écoles et loisirs

1 rue Mulot - 93800 Épinay-sur-Seine

☎ 01 49 71 99 30

www.epinay-sur-seine.fr